



Octobre 2010

DES NOUVELLES DE LA COALITION

Ministre de la Justice

Remaniement au sein du cabinet Charest : un nouveau ministre arrive à la Justice : Il s'agit de monsieur Jean Marc Fournier.

On se rappellera que la Coalition avait établi un contact avec la ministre précédente Madame Kathleen Weil. Celle-ci avait indiqué en juin 2009 qu'elle entendait procéder à une évaluation complète de la réforme de l'aide juridique pour en mesurer les effets réels puisqu'elle contestait fortement nos allégations de réforme manquée... Nous avons affirmé et nous continuons à le faire, que les mesures mises en place ne sont pas une réforme et surtout que ces mesures n'ont permis que de maintenir un statu quo. Il n'y a pas plus de personnes admissibles à l'aide juridique après 5 ans et l'argent promis n'a même pas été utilisé.

En mai dernier, lors de l'étude des crédits du Ministère de la Justice, Madame Weil cette fois reculait sur son engagement de faire une étude et se limitait à dire qu'en janvier 2011 les seuils seraient indexés (du même niveau que l'aide sociale).

Quelle sera la position de monsieur Fournier, nouveau ministre ?

Le Comité de coordination de la Coalition a demandé une rencontre avec le ministre et entend lui présenter le dossier complet ainsi que lui réitérer la demande de bilan des mesures mises en place suite au rapport Moreau.

➤ Le Ministre Fournier prendra-t-il de vrais engagements pour une accessibilité à la justice?

La réforme : un échec selon le Barreau du Québec!

On se rappelle que les seuils d'admissibilité financière à l'aide juridique ont été légèrement ajustés au cours des 5 dernières années. Qui plus est, le gouvernement Charest nous présentant le tout comme une *réforme!*

Le seuil pour une personne seule est maintenant de 12,844 \$, ce qui correspond à 65 % du salaire minimum. Nous sommes encore très loin d'un objectif d'accessibilité pour les personnes économiquement défavorisées.

Le Comité du Barreau du Québec sur l'aide juridique, constate dans un récent rapport que « l'augmentation des seuils a été si faible qu'il n'y a pas eu d'impact important sur la demande. »¹

Or, selon une étude commandée par ce même comité, il serait possible, à coût raisonnable, de rendre admissible à l'aide juridique une personne seule travaillant au salaire minimum.

Qui plus est, selon Me Plourde, si on augmentait tous les types des seuils au niveau du salaire minimum, il en coûterait moins de 30 millions \$ par année, montant que le gouvernement s'était déjà engagé à investir de façon récurrente, dès 2010.

En ce sens, le Comité du Barreau recommande également au gouvernement provincial de «majorer immédiatement les seuils d'admissibilité à l'aide juridique en fonction du salaire minimum, sur la base des engagements financiers formulés par le ministre de la Justice en 2005.»²

¹ Mélanie Beaudoin, «Seuils d'admissibilité à l'aide juridique: Une vraie réforme s'impose!», (octobre 2010) 42 :10, *Barreau du Québec*, 1 à la p.3. (<http://www.barreau.qc.ca/publications/journal/index.html>)

² *Ibid.* à la p. 5.

Lutte à la pauvreté et Actions contre la privatisation et la tarification des services publics.

Nous invitons tous les groupes membres de la Coalition à participer aux actions visant à dénoncer les coupures et autres mesures régressives qui sont imposées à la population par le gouvernement. Mentionnons que l'aide juridique fait aussi l'objet de mesures de compressions budgétaires.

Rappelons que le gouvernement Charest présente la réforme de l'aide juridique parmi ses réalisations dans le cadre de la lutte à la Pauvreté.

Visitez votre député, et n'oubliez pas d'ajouter à vos revendications l'urgence d'une hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique.

